CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACCIMMO PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège Social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex
351 380 472 R.C.S. NANTERRE

Avis de convocation

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI ACCIMMO PIERRE réunie sur première convocation le mercredi 14 juin 2017 n'a pu délibérer, faute de quorum requis.
En conséquence, les associés de la SCPI ACCIMMO PIERRE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte sur deuxième lecture qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS REAL ESTATE, au 167, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, le lundi 10 juillet 2017 à 14 heures 30, en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

Assemblée Générale Mixte

I. – Ordre du jour à titre ordinaire

— Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, et fixation du capital au 31 décembre 2016,
— Quitus à la société de gestion,
— Approbation du rapport du conseil de surveillance,
— Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
— Affectation du résultat,
— Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2016,
— Autorisation de contracter des emprunts,
— Autorisation de contracter des emprunts relais,
— Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du conseil de surveillance,
— Constatation du montant des frais de déplacement,
— Nomination de six membres du conseil de surveillance,

II. – Ordre du jour à titre extraordinaire

— Prélèvement sur la prime d'émission pour doter le report à nouveau et modification corrélative des statuts.
— Pouvoirs pour formalités.

II. – Texte des résolutions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution. **—** L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés et constate qu'au 31 décembre 2016 :
– le capital atteignait la somme de 1 359 415 404 €, soit une augmentation de 362 498 616 €,
– le poste « primes d'émission » nettes de prélèvements s'élevait à 153 422 697,46 €, soit une augmentation de 47 020 620,85 €.

Deuxième résolution. **—** L'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la société de gestion pour l'exercice 2016.

Troisième résolution. **—** L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au conseil de surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Quatrième résolution. **—** L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution. **—** L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2016	58 050 451,51 €
Majoré du report à nouveau	2 744 317,52 €
Résultat distribuable	60 794 769,03 €

Affecté comme suit :

Dividende total au titre de l'exercice 2016	54 414 268,22 €
(Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	
Nouveau report à nouveau	6 380 500,81 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2016 s'élève à 7,66 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant le prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux :

Jouissance	*1er trim 2016*	*2ème trim 2016*	*3ème trim 2016*	*4ème trim 2016*
Pour un trimestre entier	2,13 €	1,27 €	2,13 €	2,13 €

***Sixième résolution.* —** L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

– valeur comptable : 1 519 020 782,01 € soit 170,96 € par part

***Septième résolution.* —** L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

– valeur de réalisation : 1 535 262 208,70 € soit 172,79 € par part

***Huitième résolution.* —** L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

– valeur de reconstitution : 1 838 186 188,96 € soit 206,88 € par part

***Neuvième résolution.* —** L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts après avis du conseil de surveillance, ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 20% de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminués de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.
Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.
La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

***Dixième résolution.* —** L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts relais pour le compte de la SCPI après avis du conseil de surveillance, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10% de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminués de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable, tenant compte de la capacité de remboursement de la SCPI et des sociétés répondant à la définition de l'article L.214-115, I., 2° du Code Monétaire et Financier, dans lesquelles la SCPI détient une participation, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs ou sur le montant des souscriptions dans le cadre d'une augmentation de capital dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.
Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.
La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

***Onzième résolution.* —** L'assemblée générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 3 351,21 € pour l'exercice 2016.

***Douzième résolution.* —** L'assemblée générale prend acte du montant versé aux membres du conseil de surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 10 892,80 € pour l'année 2016.

Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :
Il y a cette année trente-trois candidatures pour six postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir.

***Treizième résolution.* —** L'assemblée générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les six candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous.

– Monsieur Franck BARBE,
– Madame Edith DEBOUDE,
– Monsieur Patrick KONTZ,
– Monsieur Christian LEFEVRE,
– Monsieur François MICHARD,
– AXA FRANCE VIE,
– Monsieur Serge AMAND,
– Monsieur Xavier ANDRE,
– Monsieur Philippe BAVOUZET,
– Monsieur Gérard BAYON,
– Monsieur Claude BOULAND,
– Monsieur Gilles BOYENVAL,
– Monsieur Jean-Luc BRONSART,
– Monsieur Jean-Paul CONTASSOT,
– Monsieur Gérald COVAS,
– Monsieur Joël DUPLOUICH,

– Monsieur Bernard DUTREUIL,
– Monsieur Philippe ENJELVIN,
– Monsieur Alain GARREAU,
– Monsieur Daniel GERMAIN,
– Monsieur Emmanuel JUNG,
– Monsieur Cédric LATESSA,
– Monsieur Jonathan LAUBRIAT,
– Monsieur Mathieu MAGNANT,
– Monsieur Jean-Pierre MOUSLER,
– Monsieur Jean-Marc NICOLAS,
– Monsieur Julien SOUSTRE,
– Monsieur Peter SPENCER,
– Monsieur Yonnel ZANINI,
– Société d'Assurances de Consolidation des Retraites de l'Assurance,
– Société d'Expansion Bourgogne Franche-Comté,
– SCI GAIA,
– Société SIMBA PATRIMOINE

Ces six candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution. **—** L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance, afin de préserver l'égalité entre anciens et nouveaux associés lors de toute nouvelle souscription de parts, autorise le prélèvement sur la prime d'émission d'un montant permettant le maintien du report à nouveau unitaire existant, et ce de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2017.
En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 29 des statuts relatif à l'inventaire et aux comptes sociaux, comme suit :

Ancienne rédaction
« Article 29. INVENTAIRE ET COMPTES SOCIAUX
Les écritures de la Société sont tenues, arrêtées et présentées aux associés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux Sociétés Civiles autorisées à faire offre au public.
Un arrêté au 31 décembre est établi chaque année par la Société de Gestion ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe réglementaire. […] »

Nouvelle rédaction
« Les écritures de la Société sont tenues, arrêtées et présentées aux associés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux Sociétés Civiles autorisées à faire offre au public.
Les primes d'émission pourront être affectées à l'amortissement total ou partiel des commissions de souscriptions, des frais de recherche des actifs immobiliers, des frais d'acquisition de ces derniers.
De même, il pourra être prélevé un montant sur la prime d'émission, pour chaque nouvelle part souscrite, afin de doter le report à nouveau permettant ainsi le maintien de son niveau unitaire existant.
Un arrêté au 31 décembre est établi chaque année par la Société de Gestion ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe réglementaire. […] »

Quinzième résolution. **—** L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Associés ayant fait acte de candidature au conseil de surveillance –ACCIMMO PIERRE

13ème résolution – 6 postes à pourvoir – 33 candidats

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age (**)	Nombre de parts
Franck BARBE (*)	Responsable contrôle interne d'une direction d'EDF SA depuis le 1er/02/2013, Membre sortant du Conseil de surveillance d'Accimmo Pierre.	51	401
Edith DEBOUDE (*)	Dirigeante de PMI, Gestion d'un patrimoine immobilier de bureaux.	66	1 200
Patrick KONTZ (*)	Retraité de la gendarmerie, ancien chef du service général et du casernement de l'IHDN (Institut des hautes études de Défense Nationale). Président et membre de divers conseils de SCPI.	62	201
Christian LEFEVRE (*)	Responsable d'un Centre de Banque privée (gestion de patrimoine), Ingénieur financier CARDIF Assurances, Investisseur privé, Membre du Conseil de surveillance d'Accimmo Pierre depuis 2011.	66	280
François MICHARD (*)	Ancien chef d'entreprise. Investisseur privé, gestionnaire de patrimoine personnel. Membre du Conseil de surveillance d'Accimmo Pierre.	54	270

AXA France Vie (*)	Plus de 20 ans d'expérience, Gérant de portefeuille immobilier, Membre du Conseil de surveillance.		6 050
Serge AMAND	Pré retraité, Directeur des divisions rhumatologie et dermatologie de Pfizer France pour le territoire Français et pour les DOM TOM, Directeur des Opérations commerciales pour ces 2 business pour un CA annuel de 350 M€, Participant à la réflexion stratégique du groupe Pfizer dans le cadre de mes fonctions au sein du comité de réflexion des cadres dirigeants du groupe, A occupé pendant 30 ans des fonctions dans l'industrie pharmaceutique en ventes et marketing.	56	549
Xavier ANDRE	Vétérinaire libéral, Propriétaire bailleur (immobilier d'entreprise et d'habitation).	39	236
Philippe BAVOUZET	Secrétaire Général et trésorier de "Theopolis" Holding de Résidence Service aux personnes âgées (RSPA).	73	258
Gérard BAYON	Responsable de service VEOLIA EAU.	70	235
Claude BOULAND	Viticulteur en Touraine depuis 1994, Membre du Conseil de Surveillance d'Accès Valeur Pierre.	65	60
Gilles BOYENVAL	Responsable Pièces dans une concession de machines agricoles.	50	138
Jean-Luc BRONSART	Investisseur privé Président du conseil de surveillance de Pierre Avenir 3 Conseiller de surveillance de France Investipierre.	62	473
Jean-Paul CONTASSOT	Agriculteur - retraité depuis novembre 2015	64	428
Gérald COVAS	Consultant RH - Coach Chargé de cours à l'Université Ancien DRH d'un établissement public.	65	528
Joël DUPLOUICH	Retraité de la gestion de patrimoine	64	250
Bernard DUTREUIL	Investisseur immobilier, bailleur privé et gérant d'une SCI familiale 2012-2013: Président d'une société interbancaire dans le domaine internet Depuis fin 2011: Retraité de la Fédération Bancaire Française.	66	532
Philippe ENJELVIN	DRH SOGERMA GROUP (filiale Airbus) DRH adjoint STELIA AEROSPACE (filiale Airbus) Président ASYSTIR RH (Conseil RH).	60	267
Alain GARREAU	Cadre retraité des Finances Publiques, Ancien responsable financier d'une Caisse de Retraite de professions libérales.	68	150
Daniel GERMAIN	Enseignant à la retraite depuis le 1er/09/2016.	63	370
Emmanuel JUNG	Retraité expert comptable. Ancien Secrétaire Général du groupe HAMMEL. Membre de différents conseils de surveillance.	66	160
Cédric LATESSA	Diplôme en finance de Science Po Paris, tri-lingue, j'ai 15 ans d'expérience en private equity avec des participations à des dizaines de comité d'investissement / conseil de surveillance / conseil d'administration.	39	158
Jonathan LAUBRIAT	Ingénieur dans un grand groupe industriel, Gestion du patrimoine familial : immobilier, actions, prêt aux PME.	29	110
Mathieu MAGNANT	Ingénieur Patrimonial chez BNP Paribas, Ancien conseiller en Banque Privée, Formateur occassionnel en Centre de formation et écoles de commerce.	34	398
Jean-Pierre MOUSLER	Cadre supérieur en retraite, Précédemment Directeur Qualité et Réglementation du groupe BEL.	62	320
Jean-Marc NICOLAS	Retraité, Ancien Directeur Financier QUATREM Assurances, Ancien Directeur Participations MALAKOFF MEDERIC, Ancien administrateur de la SPPICAV TECHNICAL PROPERTY FUND 2 (BNPP REIM) - 2011	70	60
Julien SOUSTRE	Depuis 2005, comptable au sein de la société AUBERT et DUVAL qui fait partie du groupe ERAMET.	39	300
Peter SPENCER	Cadre supérieur dans l'industrie télécom.	52	401
Yonnel ZANINI	DAF ICTS France Holding SAS DG Aquilo Global ltd Investisseur privé	53	270
SOCIETE D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Société d'Expansion Bourgogne France Comté, représentée par Marie-Laure DEWULF-BASDEVANT (Gérant Depuis 2014, Directeur Finances Juridique et logistique Dirigeant effectif et membre du Codir de la BPBFC 2012-2013, Directeur Audit Interne - membre du Comex de la CERA)		15 700

SCI GAIA	Société Civile Immobilière ayant pour activité la gestion immobilière, représentée par André PERON (Directeur administratif et financier d'un groupe agroalimentaire).		1 070
SOCIETE D'ASSURANCES DE CONSOLIDATION DES RETRAITES DE L'ASSURANCE (SACRA)	Société d'Assurances de Consolidation des Retraites de l'Assurance (SACRA) représentée par Stève BAUMANN (Président du Directoire, Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Elysées Pierre, Membre du Conseil de surveillance de la SCPI LFP Pierre),		10 811
SC SIMBA PATRIMOINE	SC SIMBA PATRIMOINE représentée par Virginie BORIES (Fondatrice et dirigeante d'une société d'importation)		1 604
(*) membre du conseil de surveillance de ACCIMMO PIERRE dont le mandat vient à échéance à l'assemblée et qui sollicite son renouvellement *(**) à la date de l'assemblée*			

Pour avis :
La société de gestion
BNP Paribas REIM FRANCE

1703301